

# Images et sons d'ailleurs



Portraits multimédia de lecteurs de la Médiathèque de Lorient



Cette animation est un coup de projecteur sur les publics étrangers qui fréquentent le réseau des médiathèques.

L'objectif est de mieux connaître ce public en leur permettant de s'exprimer sur leurs usages (qu'est-ce qu'une bibliothèque peut et doit apporter à chaque citoyen d'origine étrangère, la bibliothèque espace de liberté, de citoyenneté, de parole, de création etc.).

### **Le projet se déroule en deux temps :**

#### **1<sup>ère</sup> partie : Le temps de la collecte :**

La collecte des témoignages par des outils numériques, (enregistreur vocal sur portable mini disc, photo, vidéo).

Avec comme point de départ, quatre à cinq questions posées à toutes celles et à tous ceux qui veulent témoigner, puis une ouverture, les laisser parler de ce qu'ils veulent.

#### **2<sup>e</sup> partie : Incorporation à l'animation « Plan séquence »**

L'objectif est de faire s'articuler ensemble les deux animations.

Comme les années précédentes, la Médiathèque de Lorient, en partenariat avec la Direction Régionale Jeunesse et Sports de Bretagne, met en place un programme d'éducation à l'image par le biais d'un stage animé par un professionnel du cinéma pendant 10 jours.

A partir des témoignages récoltés dans le cadre de l'animation « Images et sons d'ailleurs », les stagiaires (qui pourront être les personnes qui auront été interrogées et filmées) seront amenés à imaginer différentes façons de traiter le sujet avec plusieurs montages, plusieurs narrations possibles, afin d'obtenir au final différents projets aboutis.

Le stage s'adresse en priorité aux animateurs des maisons de quartier qui pourront ensuite transmettre leur expérience aux jeunes lorientais.

# Autorisation

Il est demandé aux personnes interrogées de bien vouloir signer l'autorisation ci-après :

## CONTRAT DE CONCESSION D'UNE AUTORISATION

### ENTRE :

Monsieur, Madame .....

Adresse : .....

ci-après dénommé «L'interviewé»

d'une part,

### ET :

La Ville de Lorient

Médiathèque

4, place François Mitterrand

56100 LORIENT

représentée par Monsieur Bernard Coisy, en qualité de Directeur

ci-après dénommée «La Médiathèque de Lorient»

d'autre part,

### IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

*Dans le cadre de l'animation « Images et sons d'ailleurs », la Médiathèque de Lorient réalise plusieurs courts métrages destinés à être projetés gratuitement en salle lors de manifestations culturelles d'une part, et à être enregistrés sur support numérique qui pourront ensuite être distribués.*

*La Médiathèque de Lorient envisage également de placer les films réalisés sur son portail Internet <http://mediatheque.lorient.fr>.*

*La Médiathèque de Lorient souhaite pouvoir utiliser et exploiter librement ces supports.*

*Elle désire ainsi obtenir l'autorisation des personnes qui ont été interviewées à l'occasion de la conception et de la réalisation de ces films, et dont l'image et/ou la voix est reproduite dans ce document.*

Parmi ces personnes :

Monsieur, Madame .....



L'intervé consent à l'utilisation de son image et de sa voix par la Médiathèque de Lorient dans les conditions définies ci-dessous.

#### **ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT :**

Le présent contrat a pour objet la concession d'une autorisation par l'intervé des films réalisés dans le cadre de l'animation « Images et sons d'ailleurs » au profit de La Médiathèque de Lorient d'utilisation de son image et de sa voix.

#### **ARTICLE 2 – DROIT D'UTILISATION DES FILMS RÉALISÉS :**

Par les présentes, L'intervé autorise La Médiathèque de Lorient à utiliser et à exploiter librement les films réalisés.

En conséquence, La Médiathèque de Lorient est autorisée :

- à reproduire tout ou partie des films réalisés dans le cadre de l'animation « Images et sons d'ailleurs » et à les utiliser notamment à titre commercial, promotionnel et publicitaire, directement ou indirectement par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour et à venir, sur tous supports écrits, papier, textile, plastique, audiovisuel, numérique ou multimédia, plus généralement sur tout support connu ou inconnu à ce jour, et sur tout réseau de télécommunication privatif ou ouvert, national ou international (et notamment Internet, les intranets et extranets), en nombre illimité d'exemplaires, en toutes matières, toutes couleurs et toutes dimensions ; ce droit comporte également le droit pour La Médiathèque de Lorient de confier l'exécution de cette exploitation à toute personne physique ou morale de son choix.

- à représenter tout ou partie des films et à les rendre accessibles, les diffuser ou les communiquer au public d'une quelconque façon, et notamment dans des lieux publics, directement ou indirectement et par tout procédé de télécommunication, de sons et d'images analogiques ou numériques, par voie hertzienne, par câble ou par satellite de réception directe ou non, par tous services

«on line» et assimilés et par tous moyens connus ou inconnus à ce jour, pour toute utilisation, notamment culturelle et promotionnelle qui pourrait être faite par La Médiathèque de Lorient, soit à son profit, soit pour le compte d'un tiers.

- à utiliser les attributs de la personnalité de L'intervé, tels que visés ci-dessus dans toute adaptation qui serait réalisée des films issus de « Plan séquence ».

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour le monde entier et pour une durée illimitée.

#### **ARTICLE 3 – QUALITÉ DU SIGNATAIRE :**

En cas d'empêchement physique ou mental de l'intervé à la signature de ce contrat, l'ayant-droit garantira être en possession des pouvoirs et qualités pour accorder les droits cédés.

Fait à \_\_\_\_\_ en deux exemplaires, le

2007

**Ecrire la mention « Lu et approuvé »**

**L'intervé ou son représentant**

Monsieur, Madame,

**Pour la Ville de Lorient,**

Bernard Coisy, Conservateur chargé de la Direction,